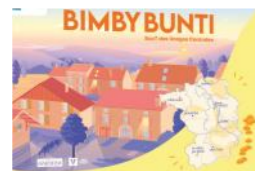


## Bimby-Bunti : restons mobilisés

Depuis 2017, ce sont 264 logements aboutis grâce au dispositif animé par « Villes Vivantes » et subventionnés par la Région Grand Est et le Département des Vosges.

**Merci aux Elus-Ambassadeurs Bimby-Bunti toujours proactifs !**

En juin 2025, deux temps forts ont permis d'accueillir 25 porteurs de projets lors de deux sessions les 5 et 6 juin à Mirecourt, durant la semaine de l'habitat, et le 18 juin à Châtel-sur-Moselle.



### Prochain rendez-vous avec les habitants

**Du 18 au 22 septembre au stand Bimby-Bunti du Salon Habitat et Bois**

**Vous pouvez prendre rendez-vous sur la plateforme Opération BIMBY-BUNTI du SCoT des Vosges Centrales : <https://bimby.scot-vosges-centrales.fr>**



## L'arbre et le paysage, alliés de la transition écologique et climatique

Une animation est proposée dans le cadre du Plan de Paysages le **jeudi 2 octobre 2025** en deux temps :

- **De 13h30 à 17h30 une visite de paysages agricoles dans le Xaintois**, (RDV à 13h30 au Parking cimetière du parc d'Épinal, rue de Saint-Dié— arrêt possible à Dompain)
- **A 18h une conférence sur le thème « L'arbre et le paysage, alliés pour la transition écologique et climatique » en début du Comité Syndical.**

La visite et la conférence seront animées par Mesdames Rachel JACOPIN, Professeure au Campus de Mirecourt et Anne JACOPIN, Agricultrice et Maire de Juvaincourt. Une collation sera servie après la conférence.

**Merci de vous inscrire auprès de Madame Corinne Comte au Syndicat du SCoT des Vosges Centrales au 03 29 32 47 96**

## Le suivi-évaluation du SCoT

**Il s'agit de la quatrième année de mise en œuvre du SCoT révisé en 2021.**

Les réunions de suivi-évaluation du SCoT, couplées avec la révision, se dérouleront durant l'automne à la Maison de l'habitat et du territoire aux dates suivantes :

### Groupes de travail thématiques :

- **GT Transition écologique : Lundi 13 octobre de 14h30-16h30, présidé par Madame Stéphanie POIRIER,**
- **GT Economie-cadre de vie : Mercredi 15 octobre de 10h-12h, présidé par Monsieur Cyrille GAUTHIER,**
- **GT Transition AEC : Vendredi 17 octobre 10h-12h, présidé par Monsieur Nicolas BRAUN ,**
- **Comité de Pilotage Technique (COTECH) : Mercredi 5 novembre 10h-12h,**
- **Comité de Pilotage Politique (COPIL) : Lundi 17 novembre 14h30-16h30.**

## Les nouvelles de la révision du SCoT

A la demande des membres du Comité de pilotage politique de la révision du SCoT, le calendrier prévisionnel a été modifié pour permettre aux futurs nouveaux élus de participer aux réflexions stratégiques :

- **Réunions d'information sur le SCoT : Automne 2026,**
- **Forum de discussion sur le diagnostic et les pistes de scénarii : Premier trimestre 2027,**
- **Débat en Comité Syndical sur le Projet Aménagement Stratégique : Premier semestre 2028,**
- **Arrêt puis Approbation de la révision du SCoT : 2029.**

## L'Atlas de la biodiversité

L'Atlas de la biodiversité engagé en 2025 vise à améliorer la connaissance de la faune et de la flore présentes dans les Vosges Centrales. Il va aussi proposer des actions de restauration de milieux et de sensibilisation des acteurs. Une première mission sur l'état des lieux a été confiée à l'association ODNAT. La Chambre Départementale d'Agriculture a été missionnée pour des inventaires de biodiversité sur 120 exploitations volontaires retenues.



## Édito :



**En décembre 2024, le Comité Syndical du SCoT des Vosges Centrales a décidé d'engager une modification simplifiée pour définir sa trajectoire de sobriété foncière jusqu'en 2050.**

Dans le même temps, une révision a été lancée pour mener une réflexion plus en profondeur afin de renforcer la stratégie écologique et climatique et transformer le schéma en SCoT-AEC pour « Air-Énergie-Climat », c'est-à-dire valant PCAET.

**Durant le premier semestre 2025, plusieurs réunions de travail ont permis aux élus de définir la trajectoire de sobriété foncière et de se mettre d'accord sur les objectifs de consommation foncière pour les trois prochaines décennies jusqu'en 2050.** En complément, les représentants de chaque EPCI ont pu définir, à titre indicatif, les priorités de développement de leurs zones d'activités économiques.

**Le second semestre 2025 sera consacré à la concertation du plus grand nombre afin de pouvoir finaliser cette modification simplifiée en début d'année 2026.**

**L'achèvement rapide de cette modification simplifiée permettra au territoire de respecter les échéances imposées par la loi et ainsi de sécuriser les projets économiques en cours.**

Toutefois le contexte législatif sera suivi avec attention et les éventuelles nouvelles modalités légales seront bien entendu prises en compte, le cas échéant.

**Je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro d'InfoSCoT.**

**Michel Heinrich**

**Président du Syndicat du SCoT**

## AGENDA SCoT des VOSGES CENTRALES :

### Réunions publiques de modification simplifiée du SCoT :

**Mardi 16 septembre : réunion publique à 18h** dans le Hall de la Maison de l'habitat et du territoire, 1 avenue Dutac à Épinal,

**Mercredi 17 septembre : réunion publique à 18h** à l'Espace Pluriel, rue Georges Clémenceau à Mirecourt,

**Jeudi 18 septembre : réunion de Bureau du SCoT à 16h30**

*À la Maison de l'habitat et du territoire, au Rez-de-chaussée*

**Jeudi 2 octobre : séance du Comité syndical à 18h**

*À l'ENSTIB rue Philippe Seguin à Épinal*

### Animation Plan de Paysage s :

- Sortie lecture de paysages, l'après-midi du 2 octobre,
- Conférence à 18 h en début de Comité Syndical sur le thème : « L'arbre et le paysage, alliés de la transition écologique et climatique ».

# TRAJECTOIRE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE DES VOSGES CENTRALES

## 1. Rappel des motifs de la modification simplifiée

Comme le permet la loi « Climat et Résilience », une procédure de modification simplifiée a été engagée fin 2024 pour définir la trajectoire de consommation foncière du SCoT jusqu'en 2050, en même temps qu'une procédure de révision pour moderniser le schéma et le transformer en SCoT-AEC (Air-Énergie-Climat) valant PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial).

La modification simplifiée va permettre d'ajuster l'objectif de consommation foncière fixé à 2030 en compatibilité avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est et de définir des objectifs de réduction de l'artificialisation par tranche de dix ans, afin d'aboutir à une absence d'artificialisation nette en 2050. Cette modification comprendra une étude d'évaluation environnementale.

## 2. Les travaux de définition de la trajectoire de sobriété foncière

Au cours du premier semestre 2025, les instances de gouvernance du SCoT se sont réunies pour définir les nouveaux objectifs de consommation foncière de la trajectoire de sobriété foncière, notamment pour l'économie. Le tableau indicatif des extensions prioritaires à vocation économique de zones d'activités économiques a été réactualisé par chaque EPCI.

- **Réunions des groupes de travail thématiques :**
  - Groupe de travail Air Énergie Climat : Lundi 24 mars
  - Groupe de travail Économie et cadre de vie : Lundi 28 avril
  - Groupe de travail Transition écologique : Jeudi 22 mai

- **COPIL Technique : 6 janvier et 5 juin,**
- **COPIL Politique : 6 mars et 17 juin,**

A la suite de ces réunions, le dossier de la Modification Simplifiée a été constitué par les services techniques du Syndicat avec l'appui de l'Agence SCALEN, de l'Agence Biotopie pour l'évaluation environnementale et du cabinet SOLER-COUTEAUX pour les aspects juridiques.

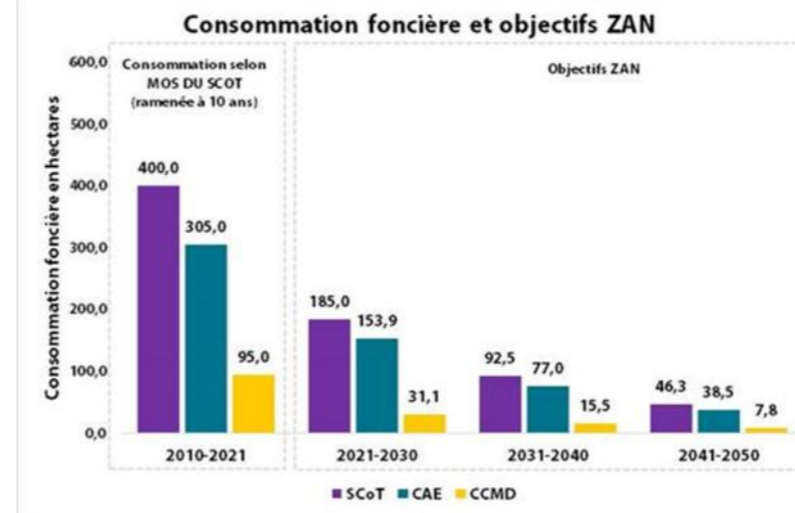
Le Comité de Pilotage politique sera de nouveau réuni le jeudi 4 septembre, avec les personnes publiques associées, pour une présentation du dossier de modification simplifiée.

## 3. Le projet de nouvelle trajectoire de sobriété foncière du SCoT

Si un ralentissement du rythme de consommation foncière s'observe sur les deux dernières décennies, un total de 400 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers a néanmoins été artificialisé entre 2011 et 2020. C'est pourquoi le SCoT a défini sa trajectoire de « Zéro Artificialisation Nette en 2050 » comme suit, dans un souci de transition énergétique, écologique et climatique :

- **Tendre, à l'échelle des Vosges Centrales, vers une réduction de 54 % de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2030** par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. L'objectif de sobriété foncière est fixé à 185 hectares nets entre 2021 et 2030,
- **Poursuivre les efforts de sobriété foncière dans les décennies suivantes en réduisant de 50 % l'artificialisation des sols par rapport à la décennie précédente.** L'objectif sera ainsi de 92,5 hectares entre 2031 et 2040 et de 46,3 hectares entre 2041 et 2050.

La garantie d'un hectare par commune a été prise en compte selon les modalités prévues par la loi.



Cette trajectoire est compatible avec le SRADDET de la Région Grand Est en cours de modification, qui estime à 185 hectares l'objectif dédié au SCoT des Vosges Centrales pour la période 2021-2030 en comptant la marge de tolérance de 20 %.

Les ajustements pour respecter cet objectif foncier portent principalement sur le volet économique en raison des besoins fonciers des entreprises.

Les orientations existantes liées à l'habitat sont conservées car toujours pertinentes et leur période d'application est prolongée jusqu'en 2050.

## 4. Calendrier de la suite de la procédure de modification simplifiée

Conformément au Code de l'Urbanisme, la modification simplifiée avec évaluation environnementale doit faire l'objet d'une concertation du public pour lui permettre d'accéder aux informations tout au long du projet et de formuler des observations et des propositions grâce aux mesures suivantes :

- Mise à disposition du public des documents relatifs à l'avancement de ces procédures via le site internet (<http://www.scot-vosges-centrales.fr>) et sur papier au siège du Syndicat,
- Organisation d'au moins deux réunions territorialisées de débat public,
- Mise en place d'un espace numérique pour informer et recueillir les observations du public,
- Mise à disposition d'un registre de la concertation.

Une information a donc été publiée sur le site du SCoT sur l'avancement du projet de modification simplifiée.

Site : <http://www.scot-vosges-centrales.fr> (voir encart dans le prompteur et page dédiée dans SCOT/procédures SCoT/1ere Modification simplifiée).

En fin de procédure une concertation plus formelle est organisée avec la transmission aux autorités concernées et personnes publiques associées suivi de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée durant un mois.

### Prévision des réunions de concertation du second semestre 2025 :

- **Jeudi 4 septembre à 16h : réunion du Comité de Pilotage et des Personnes publiques associées** pour la présentation du dossier de modification simplifiée, à la Maison de l'Habitat et du Territoire, 1 avenue Dutac à Epinal,
- **Mardi 16 septembre à 18h : réunion publique** dans le Hall de la Maison de l'Habitat et du Territoire, 1 avenue Dutac à Epinal,
- **Mercredi 17 septembre à 18h : réunion publique** à l'Espace Pluriel, salle René Fritz, rue Georges Clémenceau à Mirecourt,
- **Jeudi 18 septembre à 16h30 : réunion** du Bureau du SCoT à la Maison de l'habitat, 1 avenue Dutac à Epinal,
- **Jeudi 2 octobre à 18h : réunion** du Comité Syndical pour arrêter le bilan de la concertation et définir les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée auprès du public,
- **Octobre à décembre : consultation formelle** des autorités concernées et des personnes publiques associées,
- **Janvier 2026 : mise à disposition du public** du dossier de Modification simplifiée durant un mois,
- **Février 2026 : approbation de la Modification simplifiée du SCoT en Comité syndical.**